



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-129

PUBLIÉ LE 2 MARS 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris /

75-2023-03-02-00003 - Arrêté **??** portant désignation des membres du comité social d administration de proximité de la préfecture **??** de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-03-02-00003

Arrêté

portant désignation des membres du comité
social d administration de proximité de la
préfecture
de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté

portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel NOR-TFPF2300764A du 19 janvier 2023 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue d'un prochain scrutin visant à renouveler une instance de dialogue social ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2022-12-22-00003/IDF-2022-12-22-00001 relatif à la convocation des élections au comité social d'administration de proximité de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 16 février 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, président ;
- La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés

b) Représentants du personnel : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA	
M. Christophe LEITE Mme Khadija GAMRAOUI M. François FIEMS Mme Francia JABIN	Mme Sophie TALCONE Mme Rahima GHENAIM Mme Gina ZOZOR M. Jean-Marc VADO
Au titre de la CFTD	
M. Philippe ATANGANA Mme Sélia Laure WINCKLER	M. Livier MARC-MANSUY M. Franck FUERTES
Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Mme Anne LE GAL	M. Thierry DUCLOS

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 02 mars 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de
Paris

Signé

Marc GUILLAUME